

PROCES - VERBAL 4/2009

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERDREDI 24 JUIN 2009 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 27 mai 2009	2
• Communications du Bureau	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3
• Ordre du jour :	3 - 5
- Préavis 8/2009 Autorisation d'aliéner deux propriétés communales – Parcelles N° 244 – Croset 3 et N° 37 – Poste 16	5 - 6
- Préavis 7/2009 Développement des structures de la petite enfance 2009 – 2014	6 - 9
- Election de la Présidente du Conseil communal	10 - 11
- Election du premier vice-président du Conseil communal	11 - 12
- Préavis 10/2009 Comptes 2008 – Commentaires et analyse	11 - 22
- Election du deuxième vice-président du Conseil communal	22 - 24
- Préavis 11/2009 Rapport de gestion 2008 et intercommunales	23 - 26
- Election de deux scrutateurs(trices) du Conseil communal	26
- Election de deux scrutateurs suppléant du Conseil communal	26 - 27
- Propositions individuelles et divers	
Monsieur Marcel Pasche	
- Aménagement du chemin du Fau-Blanc	27 - 28
Monsieur Lilian GEOFFROY	
- Préavis pour les manifestations	28

Discours de Monsieur le Syndic 29

Discours du Président 29 – 31

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 73 présents, rejoints par 9 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 59 de notre nouveau règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 17 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes VEZ Muriel ; MICHEL Marie-Jocelyne ; GABRIS Conelia ; ARBENZ JAYET Denise ; BIANCHI Laura ; MASSON Liliane ; BAUMANN Madeleine ; GENILLARD RAPIN Nelly ; BORY BEAUD Valérie. MM. RANDIN François ; DUVOISIN Jean-Luc ; WEBER Philippe ; GONZALEZ Miguel ; RINSOZ Serge ; FREIBURGHAUS Guy ; OLIOSI Fabio ; GOLAY Richard.

Monsieur Jean-Blaise PASCOUD nous prie de l'excuser car il devra quitter le plénum en cours de séance.

Les Conseillers suivants se sont annoncés avec un petit peu de retard. Il s'agit de M. COCHARD Christian et FAGUE Sébastien.

Le Président a le plaisir de saluer deux personnes de marque, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : Mme Françoise DESLEX, municipale honoraire et M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député de Pully ; M. Guy-Philippe BOLAY, député de Lutry ; M. Philippe MODOUX, député d'Oron-la-Ville.

La presse s'est excusée auprès du Président et ne sera donc pas présente pour les débats.

Le Président informe le Conseil que le procès-verbal du 24 mai 2009 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La lecture totale ou partielle du procès-verbal n'étant pas demandée, le Président le considère comme accepté.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Lors de la fête du Sauvetage de Pully un équipage a représenté le Conseil. Nous avons terminé 6^{ème} sur 8 équipages. (*Le Conseil applaudit*).

Le Bureau a reçu ce jour une communication de la Municipalité qui lui propose d'annuler la séance du 16 septembre 2009 faute d'objets. La prochaine séance serait le 7 octobre

2009. Je vous propose que le Bureau vous confirme cela lors de sa prochaine séance qui aura lieu le 2 juillet 2009.

Le Président rappelle que lors de la précédente séance la discussion sur le préavis N° 8/2009 a été renvoyée à la séance de ce jour. Nous y reviendrons au point 1 de l'ordre du jour.

1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernier Conseil votre Président a représenté le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- 29 mai 2009 Course à travers Pully. Cette course a encore une fois remporté vif succès.
- 3 juin 2009 Assemblée générale annuelle de Gastro-Vaud, suivie du repas de gala animé cette année par Marie-Thérèse Porchet, bien en verve lors de cette soirée.
- 5 juin 2009 Fête du Sauvetage de Pully.
- 7 juin 2009 Concert du Carillon donné en l'église de Saint-Saphorin, lieu qui a permis de faire résonner ces magnifiques chants.
- 24 juin 2009 Culte d'installation des autorités régionales donné au temple de Lutry.

Le Président communique également qu'il sera présent à la dernière séance du Conseil communal de Belmont, demain 25 juin.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Tout d'abord je vous prie d'excuser l'arrivée tardive de mon collègue Monsieur Gil REICHEN, qui assiste maintenant à une séance importante dans le cadre du PALM et des axes forts. Il nous rejoindra dès que cette séance, agendée à 17h00, sera terminée. En ce qui concerne les listes de communications, vous avez sur vos tables le résumé des objets traités en Municipalité du début avril à mi-mai 2009 et une communication urgente et importante en ce qui concerne l'annexe ouest réfection de la piscine et de ses installations techniques et de ses vestiaires. C'est des travaux urgents et imprévisibles comme mentionnés dans la note. On explique un petit peu le développement de l'opération et on viendra devant vous avec un crédit complémentaire de telle manière que cette dépense imprévisible et supérieure à CHF 100'000.00, puisque c'est la marge de vous nous avez laissée, puisse être avalisée par le Conseil.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le 2^{ème} alinéa, article 52 de notre règlement du Conseil communal. Le Président propose néanmoins une modification faisant suite, comme il l'a dit précédemment, à notre séance du 24 mai avec un nouveau point : un préavis

N° 8/2009 Autorisation d'aliéner deux propriétés communales, parcelles N° 244 – Croset 3 et N° 37 – Poste 16, reprise de la discussion. Le Point 1, préavis N° 7-2009 Développement des structures de la petite enfance 2009-2014 du présent ordre du jour devient donc le point 2. De plus conformément à l'article 110 et suivants du Conseil communal le rapport de gestion doit dorénavant être étudié avant celui aux comptes, mais par mesure de simplification je ne vous propose pas cette rocade cette année, néanmoins l'ordre sera respecté en juin 2010.

Le Président demande si quelqu'un a une autre modification de l'ordre du jour ou a une remarque à faire.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est accepté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Préavis 8/2009 Autorisation d'aliéner deux propriétés communales - Parcelles N° 244 - Croset 3 et N° 37 - Poste 16

Président : Monsieur André OGAY
Membres : Messieurs Olivier BURNET, Léopold CORDEY, Jean-Pierre EICHENBERGER, Miguel GONZALEZ, Ernest HUNZIKER, Pyrame JAQUET, Peter MELIKIAN, Fabio OLIOSI.

2. Préavis 7/2009 Développement des structures de la petite enfance 2009-2014

Président : Monsieur Lilian GEOFFROY
Membres : Mesdames Valérie ANNEN, Denise ARBENZ JAYET, Irène GARDIOL, Nathalie JAQUEROD, Véréna KUONEN, Michèle VIBERT, Messieurs Gérald CUCHE, Guy FREIBURGHAUS

3. Election

Du(de la) Président(e) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

4. Election

Du(de la) premier(ère) vice-président(e) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

5. Préavis 10-2009 Comptes 2008 – Commentaires et analyse

Commission des finances.

6. Election

Du(de la) deuxième vice-président(e) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

7. Préavis 11-2009 Rapport de gestion 2008

Commission de gestion.

8. Election

De deux scrutateurs(trices) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

9. Election

De deux scrutateurs(trices) suppléants(es) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2010.

10. Propositions individuelles et divers

3.1. Préavis 8/2009 Autorisation d'aliéner deux propriétés communales - Parcelles N° 244 - Croset 3 et N° 37 - Poste 16 (reprise de la discussion sur le fond)

Le Président invite de président de la commission ad hoc, Monsieur André OGAY, à venir lire son rapport complémentaire.

Monsieur André OGAY :

Votre commission ad hoc qui s'était réunie le 7 mai 2009 avait accepté les conclusions du préavis par 6 oui, 1 non et 1 abstention. Avant l'entrée en matière et après la lecture du rapport de votre commission, la Municipalité nous a informés, lors de notre séance du 27 mai 2009, que les meilleures offres pour les objets devant être aliénés, avaient été retirées. Suite à cette annonce, notre Conseil a décidé d'ajourner à la prochaine séance le débat sur ce préavis. En date du 18 juin 2009, la Municipalité m'a informé, avec copie à notre Président du Conseil, qu'une promesse de vente conditionnée à l'autorisation du Conseil communal était sur le point d'être signée pour l'immeuble de la Poste 16 pour un montant de CHF 710'000.00, mais qu'en revanche, elle ne pouvait faire valoir aucune offre ferme pour l'immeuble du Croset 3, et qu'elle souhaitait soumettre au Conseil communal la vente de l'immeuble Poste 16 et retirer la vente de l'immeuble du Croset 3. Finalement la Municipalité demandait si la commission ad hoc était d'accord d'amener le préavis dans le sens de son courrier. Malgré le court délai, chaque commissaire a reçu copie du courrier de la Municipalité en date du 19 juin. Le lundi 22 juin 2009, j'ai contacté chaque commissaire à l'exception d'une personne non atteignable, afin de procéder au vote sur l'acceptation ou non des conclusions du préavis N° 8, selon les souhaits de la Municipalité. Votre commission a finalement décidé d'amender les conclusions du préavis 8 en demandant l'annulation de la résolution1, par 7 voix pour, 1 voix contre, le 9^e commissaire n'a pu être atteint. Ce même lundi 22 juin en fin d'après-midi, la Municipalité m'a confirmé que la promesse de vente venait d'être signée devant notaire. J'ai finalement informé peu après chaque commissaire par courriel, des résultats du vote, afin qu'il puisse en débattre en groupe. En finalité, votre commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis N° 8 – 2009 amendé soit :

1. d'autoriser la Municipalité de vendre la parcelle communale N° 37, sise à la rue de la Poste 16
2. d'attribuer le produit de cette vente au remboursement du tout ou partie d'un emprunt échu ou au financement d'une partie des investissements communaux.
3. il devient sans objet.

Merci de votre attention.

Monsieur Le Syndic demande la parole :

La Municipalité se rallie à l'amendement proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

L'Union Pulliérane soutiendra sans équivoque la proposition de la Municipalité de vendre l'immeuble dont nous parlons ce soir. Comme l'évoquions ici même lors d'un débat de nature similaire au cours de cette législature, nous sommes convaincus que de telles ventes ne doivent pas servir exclusivement au remboursement d'emprunts ou au fonctionnement général de notre collectivité, même si dans le cas présent nous accepterons qu'il en soit ainsi. Nous sommes convaincus que tout ou une partie du produit d'une telle opération peut-être avec d'autres sources de financement devrait être consacré au développement de logements à loyer abordable sur le territoire communal. C'est pourquoi, lors d'une prochaine séance, l'Union Pulliérane aura l'honneur de soumettre au Conseil une motion dans ce sens. Nous vous remercions de votre attention.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je vais être extrêmement bref. Le groupe socialiste avait décidé d'entrer en matière, en se posant des questions sur l'affectation du fonds et je rejoins tout à fait l'intervention de Madame Isabelle KRENGER. Le groupe socialiste agira aussi dans le même sens.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président déclare que les Conseillers qui acceptent le préavis selon les conclusions amendées de la commission telles que présentées précédemment sont priées de le faire en levant la main.

Les conclusions du préavis N° 8-2009 sont acceptées à une large majorité, une voix contre et une abstention.

3.2. Préavis 07/2009 Développement des structures de la petite enfance 2009 – 2014

Le Président invite de président de la commission ad hoc, Madame Véréna KUONEN à venir lire son rapport.

Madame Véréna KOUNEN

Le préavis 07/2009 devrait donner une vision d'ensemble de la première étape du développement des structures de la petite enfance à Pully et de ses incidences financières sur les cinq prochaines années. Le Conseil doit se prononcer sur l'octroi d'un crédit de CHF 622'000.00 pour la création d'une garderie de 20 places au rez inférieur de la

chapelle du Coteau, ainsi que d'un crédit d'étude de CHF 22'000.00 pour une étude de faisabilité de valorisation de la parcelle 1380 de C.-F. Ramuz 73. Je profite de rappeler le besoin important et l'attente pressante pour des places d'accueil de la petite enfance à Pully. Avant de passer au vote une commissaire souhaite savoir si une éventuelle acceptation de l'ensemble du préavis ne préjuge pas les décisions ultérieures. Notre Municipale lui répond que tel n'est pas le cas. Pour conclure, en tant que présidente, je réitère ma demande à la Municipalité de s'occuper de l'ébergement de l'école du jeudi, de toutes les activités organisées et gérées par l'Entraide familiale. La problématique du délogement concerne également d'autres associations. Je remercie la Municipalité de communiquer au mieux et de rechercher avec toutes les parties les solutions qui les satisferont dans la mesure du possible. Je vous communique également que la commission des finances, lors de la séance du 2 juin 2009, a accepté le préavis 07/2009 par 7 voix pour et une abstention. Elle tient cependant à relever le fait qu'en principe cet objet devrait être financé uniquement par les disponibilités financières de la Commune et que, par conséquent, la Ville de Pully ne devrait pas avoir à recourir à un nouvel emprunt. En conclusion, compte tenu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 07/2009 de la Municipalité.

Le Président remercie Madame Véréna KOENEN d'avoir accepté de remplacer Monsieur Lilian GEOFFROY à cette présidence, celui étant excusé pour raison de santé.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous tenons, en premier lieu, à remercier Madame la Municipale en charge des affaires sociales pour son initiative qui a le mérite d'associer la générosité avec les désirs de la majorité de la population. N'oublions pas que nous sommes les porte-parole des électeurs sans lesquels nous ne siégerions pas ce soir. Nous souscrivons sans réserves à ce préavis, considérant que tout attermoiement serait préjudiciable à cette opération et entraînerait un frein à sa réalisation qui est l'objectif primordial, les questions annexes comme la révision des tarifs seront envisagées lorsque les places existeront de manière tangible.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Gérald CUCHE demande la parole :

Il est dit, les horaires et les tarifs des structures privées non subventionnées correspondent pour tous les enfants au maximum de notre tarif soit CHF 120.00. Après informations prises auprès de 2 structures privées l'une sur Pully, l'autre sur Belmont le prix à la journée est de CHF 100.00 tout inclus ou presque si ce n'est que les parents apportent les couches, ce qui représente pour les parents une dépense supplémentaire d'un maximum de CHF 50.00 par mois selon l'âge de l'enfant et ceci sur la base d'une fréquentation du lieu d'accueil à 100 %. Comme c'est d'ailleurs le cas pour nos institutions, les frais de repas ne sont pas compris dans ce montant. Ces tarifs ne concernent que les nurseries et garderies. Attention les parents faisant partie de la classe moyenne supérieure sont mécontents. Sur les écarts par rapport au budget de CHF 225'000.00. CHF 102'000.00

concernant l'augmentation de la participation des parents ceci pour toutes les institutions. Nous ne pouvons pas nous passer de la présence d'enfants dont les parents font partie de la classe moyenne et moyenne supérieure.

Le Point 2, concernant les lieux envisagés. Le pavillon de la Clergère figure dans les lieux envisagés, si l'emplacement paraît optimal au niveau des accès en véhicules pour les parents, l'installation d'une nurserie dans ces locaux au vu de l'état du bâtiment. L'annexe de l'avenue Guillemin 7 est inoccupée depuis près de 8 ans et donc sans revenu locatif, alors pourquoi attendre encore plus longtemps, tenant compte de la demande de plus en plus importante de places d'accueil. Une surface habitable qui n'est pas importante, mais une réorganisation des locaux permettrait d'accroître le nombre de places d'accueil.

Le Point 3 concerne l'aménagement de 20 places au rez inférieur de la Chapelle du Côteau. 20 places et une ouverture complète matin – midi – après-midi. Personnel éducatif de 3.31 postes. Les enfants sont âgés de 2,5 ans à 4 ans, certains doivent encore faire la sieste, certains enfants sont calmes et d'autres plus ou moins turbulents. Les activités créatives des enfants de 2,5 ans et ceux de 4 ans ne sont pas les mêmes, dans une salle avec 20 enfants, le niveau de bruit est très élevé. Le projet qui nous est présenté sur les plans et qui m'a été confirmé en séance de commission sera un espace complètement ouvert. Il m'a été rapporté que des séparations naturelles seraient disposées pour créer certaines zones d'activités, ça je le comprends, c'est le cas dans toutes les garderies. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi, pour le bien être des enfants et du personnel éducatif, il n'est pas envisagé de diviser cet espace avec l'introduction d'une zone fermée avec porte favorisant le repos des enfants, le travail dans le calme pour certaines activités, etc. Quant à la possibilité d'augmenter de 10 le nombre de places dans cet espace, cela est irréaliste.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Il y a plusieurs points que Monsieur le Conseiller communal Gérald CUCHE a évoqués, ce sont des points que nous avons discutés en commission. En ce qui concerne les tarifs des garderies privées comparés aux garderies de la collectivité, il n'y a aucune solidarité. Effectivement tous les enfants payent le même prix dans les structures privées. Nous sommes tout à fait conscients, et je sais que c'est le souci de bien des gens au Conseil communal et parmi les parents bien entendu, mais aussi partout dans le canton, que les places et pour des salaires moyens coûtent très cher et grèvent de manière assez importante les budgets des parents. Ça c'est un problème qu'il faudra traiter à part, Monsieur Lilian GEOFFROY l'a dit. Nous en avons pris acte. Nous en sommes conscients et nous savons qu'une assez grosse étude va être réalisée dans le canton cet automne pour l'ensemble des réseaux, pour voir finalement si l'accessibilité aux places telle qu'elle était souhaitée par la FAGE est réelle ou non et peut-être que cela induira des dispositions qui influenceront, peut-être tous les réseaux à la baisse ou à un autre tarif. Mais ça il est un peu trop tôt pour le dire, sachez simplement que c'est un souci qui est partagé par bon nombre de Conseillers communaux, et nous avons entendu, on voit aussi dans la presse que nous ne sommes pas les seuls, ce n'est pas propre à Pully, c'est propre à l'ensemble du canton. Pour les bâtiments Guillemin 7 et Clergère, il est vrai et nous l'avons expliqué, je crois pouvoir dire que le préavis répond assez clairement aussi à ces deux bâtiments, Clergère ne nous paraissait pas adéquat pour l'instant, de l'imaginer, de l'envisager pour des coûts importants et peut-être parce qu'il y aurait à l'avenir, mais ça nous ne pouvons pas encore le dire des projets sur l'ensemble de la Clergère qui pourraient amener d'autres idées, d'autres solutions meilleures encore. D'ailleurs cette information a également été donnée au président de l'entraide avec lequel nous avons eu une discussion en début décembre de l'année passée déjà. En ce qui concerne le Côteau et

les places possibles et l'architecture ou plutôt l'aménagement intérieur du Coteau, je crois qu'il nous faut laisser le personne pédagogique, les architectes qui sont des spécialistes des structures voir comment ils envisagent cela et comment ils envisagent l'occupation du Coteau. Pour l'instant ces gens ont tous été consultés par rapport à ce Coteau, par rapport à la place. Je voudrais simplement vous rappeler, mais je suis sûre que vous le savez déjà, mais vous avez une approche plus pratique je dirais, plus que juste théorique, on considère qu'un enfant, selon les normes du SPJ c'est trois mètres carrés par enfant. La surface qu'il y a est de 120 mètres carrés, donc il est possible que vous ayez raison, il est possible qu'il faille trouver une adaptation que ce soit par un mobilier, que ce soit par une paroi, ce n'est pas exclu. Mais il faut laisser les professionnels et ceux qui travailleront là faire les demandes et voir comment ils vont s'organiser. Pour l'instant tous ceux qui ont été concernés, que ce soit le personnel pédagogique, éducatif ou les architectes ont pensé que c'était une solution qui leur convenait. Voilà je crois avoir essayé de répondre à toutes ces questions. Ah non, il reste Guillemain. Guillemain 7 c'est bien entendu un lieu que nous avons imaginé, c'est une annexe au relais maternel. Cette annexe elle est dans un état pitoyable, c'est-à-dire qu'il faut tout démonter et tout refaire. C'est donc le service de l'urbanisme et les architectes mandatés qui nous ont dit un coût très important pour un volume qui lui n'est pas si grand, et nous sommes attentifs à ce lien, ce rapport qu'il y a entre les investissements que l'on demande et puis ce que l'on peut en faire. Bien sûr que ce serait une très bonne idée d'inclure cet espace, même s'il n'est pas grand, au relais maternel, quitte à faire peut-être une fois une restructuration. Mais ce n'était pas d'actualité et il nous a paru que les deux objets que nous avons préférés, dont nous vous en proposons un ce soir, la relation était plus cohérente entre l'investissement et la place.

A la demande du Président, Monsieur Gérald CUCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

J'ai bien entendu ce que notre Municipale Madame Maria-Chrystina CUENDET vient de nous dire, j'aimerais malgré tout rebondir sur le premier point qu'a évoqué Monsieur le Conseiller Gérald CUCHE, puisque effectivement les parents qui placent leurs enfants dans les structures d'accueil Pulliérans sont inquiets, si bien qu'un collectif de parents s'est formé en début d'année pour débattre de ce problème. Effectivement, également la modification des barèmes et des coûts touche les classes moyennes et bon nombre de parents remettent en question la durée du placement de leur enfant dans les structures d'accueil ou hésitent même parfois à les placer en école privée. Dans ce sens j'aimerais appuyer le Conseiller Gérald CUCHE et émettre le vœu que nos représentants au sein du réseau d'accueil de jour Pully-Paudex-Belmont-Lutry appuient une réévaluation des barèmes et des coûts appliqués surtout pour que puisse subsister une bonne mixité sociale au sein des structures d'accueil de la fondation de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Simplement pour dire Monsieur le Président que oui nous sommes attentifs, comme je vous l'ai dit, et nous vous tiendrons au courant de l'évolution. On va vraiment attendre cette étude cantonale puisque le souci est le même partout. Mais on va vous tenir au courant.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis N° 7/2009. Les conclusions étant les mêmes que celles de la commission le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis N° 7/2009 sont acceptées à une large majorité avec une abstention.

3.3. Election

Du(de la) Président(e) du Conseil communal de Pully pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Conformément à l'article 11 du règlement du Conseil communal « *Le Conseil élit chaque année dans son sein, un président, deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux suppléants. Le Président et les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction* ». Le Président rappelle que conformément à l'article 12 « *Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont élus au scrutin individuel secret. Les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide* ».

Le Président demande s'il y a une personne opposée à cette façon de faire. Ce n'est pas le cas. Le Président attend une candidature.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Par ma voix l'Union Pulliérane a le plaisir de soumettre au vote des Conseillers pour l'élection à la prochaine présidence de notre Conseil la candidature de Madame Annie MUMENTHALER, actuellement 1^{ère} vice-présidente de notre Conseil. Madame Annie MUMENTHALER est entrée au Conseil en 2001 et depuis le début de la législature en cours elle est présidente du groupe des Conseillers de l'Union Pulliérane. Pour l'avoir vue fonctionner en tant que telle, ainsi qu'en qualité de présidente de l'Union Pulliérane, nous sommes convaincus qu'avec la motivation, la précision et l'énergie qui caractérise Madame Annie MUMENTHALER elle saura diriger et organiser les travaux de notre Conseil comme il se doit. Nous recommandons donc vivement Madame Annie MUMENTHALER à vos suffrages.

Le Président demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas.

Le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins et par cette opération il déclare le scrutin ouvert.

Le Président précise qu'il ne faut pas mettre oui ou non. Il faut mettre le nom de la personne.

Tout le monde a pu voter, le Président prie les scrutateurs de ramasser les bulletins et il proclame la clôture du scrutin.

Tous les bulletins ayant été ramassés le Président clôt ce vote et les scrutatrices et scrutateurs procèdent au dépouillement.

Pendant que les membres du Bureau effectuent le dépouillement, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3.4. Election

Du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e) du Conseil communal de Pully pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'ai le plaisir, au nom du groupe Les Verts, de vous proposer la candidature de Monsieur Daniel MARGOT. Monsieur Daniel MARGOT est entré dans ce Conseil communal en début de législature, sous les couleurs des Verts, mais auparavant il n'a été membre d'aucun parti politique. Dans le passé il a occupé plusieurs postes en vue proche du monde politique, notamment celui de correspondant parlementaire à Berne et de conseiller personnel de deux Conseillers Fédéraux. Tous ceux qui ont travaillé avec lui ont apprécié son approche très méthodique des problèmes et nous sommes persuadés qu'il assumera le poste de vice-président avec succès. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins et par cette opération il déclare le scrutin ouvert.

Le Président constate que toutes les Conseillères et Conseillers ont pu voter. Il demande aux scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et proclame le scrutin clos.

Pendant que les scrutateurs dépouillent cette deuxième élection, le Président donne les résultats pour l'élection de la nouvelle présidence du Conseil communal pour la période du 1 juillet 2009 au 30 juin 2010.

- Bulletins délivrés	83
- Bulletins rentrés	83
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	83
- Majorité absolue	42
- Bulletins blancs	12

Est élue Madame Annie MUMENTHALER par 63 voix et 8 voix éparses.

Le Conseil applaudit.

Le Président propose de passer au point suivant Préavis 10/2009 Comptes 2008 – Commentaires et analyse.

3.5. Préavis 10/2009 Comptes 2008 – Commentaires et analyse

Avant d'entamer la discussion sur le préavis 10/2009 et sur le rapport de gestion 2008, que nous traiterons au point 7 de notre ordre du jour, le Président rappelle que nos délibérations sont régies par l'article 117 de notre Règlement du Conseil communal. Selon l'alinéa 5 de cet article, il cite : « *La délibération se termine par un vote sur le rapport de la Commission de gestion et sur le rapport de la Commission des finances pris dans leur ensemble* ». D'autre part, selon alinéa 2 de l'article 117, « *Il n'est pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances* ». Le

délai de réception de 10 jours au moins avant le Conseil n'a pas pu être respecté à la lettre conformément à l'alinéa 2 de l'article 115 du règlement. C'est néanmoins un délai de 8 jours qu'il a été à disposition des membres du Conseil.

Le Président invite Madame la Conseiller Nathalie JAQUEROD, rapporteur de la Commission des finances à venir nous lire les conclusions de son rapport et à les commenter si besoin est. (Voir archives)

Madame Nathalie JAQUEROD :

La Commission des finances s'est réunie le 2 juin dernier. Elle a analysé les comptes qui vous sont soumis aujourd'hui et entendu le rapport de contrôle la fiduciaire BDO Visura. La commission se réjouit de l'excellent résultat dégagé de CHF 16'400'000.00 avant amortissement du découvert au bilan, ainsi que de la réduction de la dette communale de CHF 19'000'000.00. Celle-ci s'élevant maintenant à CHF 122'400'000.00. C'est l'unanimité des membres présents que la Commissions des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 10/2009, soit d'approuver les comptes de l'exercice 2008 et de donner décharge aux organes responsables.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

N'ayant pu participer à la dernière séance de la Commission des finances pour cause d'hospitalisation urgente, je n'ai pas pu signifier mon acceptation aux comptes de l'exercice en cours. En mon nom et celui de mon groupe je confirme mon acceptation à ceux-ci qui sont conformes aux prévisions budgétaires que nous avons votées en fin d'année. J'ai néanmoins une observation à formuler au chapitre de la préaffectation des bénéfiques dégagés. En effet je constate qu'une somme de CHF 7'900'000.00 a été provisionnée au titre de grands travaux hypothétiques alors que cette somme aurait pu, au moins, être partiellement affectée à la réalisation des structures d'accueil des crèches dont nous avons reconnu l'urgence et dont le montant global est approximativement connu.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président est en mesure de donner les résultats à l'élection de la première vice-présidence pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

-	Bulletins délivrés	83
-	Bulletins rentrés	83
-	Bulletins nuls	0
-	Bulletins valables	83
-	Majorité absolue	42
-	Bulletins blancs	17

Est élu Monsieur Daniel MARGOT par 57 voix et 9 voix éparses.

Le Conseil applaudit.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond du préavis 10/2009, le Président communique de quelle manière il va conduire les débats, ceci bien entendu en conformité avec l'article 17 alinéa 3 du Règlement de notre Conseil. Après la lecture des conclusions de la Commission des finances je constate qu'il n'y a pas de désaccord entre la Municipalité et la Commission des finances, par conséquent il n'y aura une votation que si la discussion est demandée sur un point ou sur un autre. J'attire aussi l'attention sur le fait que les pages bleues des deux fascicules qui vous sont présentés sont purement des pages d'informations et qu'elles ne donnent pas lieu à délibération. Par contre la possibilité est donnée à chacun de poser des questions sur les sujets divers à la Municipalité. Nous examinerons les différents documents présentés par la Municipalité dans l'ordre suivant. Tout d'abord nous aborderons les chapitres 1 à 5 du préavis Municipal, nous traiterons ensuite de la brochure intitulée comptes, commentaires et analyse 2008, puis nous examinerons chapitre par chapitre la brochure intitulée comptes 2008. Pour conclure nous examinerons les conclusions du préavis et celles de la Commission des finances qui sont identiques et nous procéderons à un premier vote intermédiaire sur les comptes. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, sans intervention d'un membre du Conseil, chaque rubrique page ou chapitre sera considéré comme accepté. En cas de discussion sur une rubrique je ferai voter la page et le chapitre concernés. Nous procéderons de manière identique pour la gestion 2008. Puis après avoir discuté ces deux préavis, nous ferons un vote final pour donner décharge aux organes responsables pour la gestion 2008 et les comptes 2008.

Le rapporteur de la Commission des finances, Madame Nathalie JAQUEROD est bien entendu à disposition du Conseil au cas où elle devrait intervenir.

Le Président remercie les intervenants de bien indiquer clairement le numéro de compte et le numéro de la page où il figure. Ils s'assureront également au préalable que la réponse à leur question ne figure pas déjà dans remarques et observations. Une fois un chapitre passé en revue nous ne reviendrons en aucun cas en arrière pour rouvrir une discussion à son sujet.

Le Président demande si un Conseiller ou une Conseillère est opposé à cette manière de faire. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion sur le fond et demande à chacun de prendre le préavis municipal 10/2009.

Chapitre 1 - Préambule (pages 3 à 6)

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Ma question concerne la lettre c) de la page 5 du préavis 10/2009 et en particulier deuxième alinéa où il est prévu de constituer un fonds de réserve, dans le cadre de l'utilisation du bénéfice, en prévision d'importants travaux. Mes questions sont les suivantes. Je ne me souviens pas si cette façon de faire était prévue au budget. Je souhaiterais savoir quels critères vous ont permis de fixer d'abord ce montant de CHF 7'900'000.00 ? Est-ce que le résultat de cette utilisation qui fait que le bénéfice est réduit à zéro ne diminue pas la marge de manœuvre, durant l'année, de la Municipalité ? Est-ce que cette façon de faire, qui paraît exceptionnelle, est absolument conforme ou prévue par les règles communales prévues au niveau du canton ? Et enfin pourriez-vous esquisser, si vous le savez déjà, les travaux importants auxquels vous avez pensé lorsque vous avez prévu la constitution de cette réserve ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

La création de ce fonds de réserve pour grands travaux est parfaitement conforme à la comptabilité des communes. C'est un volant qui nous permet d'amortir plus vite que les délais prévus et d'ainsi favoriser, si l'on veut, l'amortissement de ces grands travaux. Donc d'un point de vue de la comptabilité c'est parfaitement conforme. J'aimerais simplement dire qu'effectivement c'est laissé à l'appréciation de la Municipalité au niveau des comptes. Et ce n'est pas pris en compte, évidemment, dans le budget puisque ça fait partie du bilan de la commune. Pour ce qui est des grands travaux, nous avons le premier paragraphe de cette lettre c) qui le mentionne de manière non exhaustive et j'essaye aussi de donner une esquisse de réponse à Monsieur Lilian GEOFFROY concernant notamment le financement des crèches et des garderies. Il est bien évident que si l'occasion s'en trouve, eh bien on utilisera également ce montant pour amortir plus vite, par exemple tel type de construction pour éviter de obérer un petit peu les frais de fonctionnement. Alors si vous voulez, en fait ces travaux importants, tels qu'ils ont été mentionnés, c'est essentiellement le quartier de la Gare pour lequel vous avez voté un crédit d'étude. C'est la réhabilitation de la STEP, nous allons venir avec un rapport préavis assez complet sur le PGE, la problématique des taxes et là aussi vous verrez que la mise à niveau de cette STEP, qui a une durée de vie d'après de le SESAM jusqu'en 2015 aura besoin d'une réhabilitation assez complète. Nous l'avons déjà mentionné, des études préalables ont été faites pour la rénovation de la piscine du port, et là aussi il y a des gros investissements en vue. Alors c'est un petit peu dans cet esprit-là que cette réserve pour grands travaux a été faite. J'aimerais rappeler, si mes souvenirs sont bons, la législature avant que je devienne syndic, nous avions des années aussi avec des bons résultats et à cette époque-là déjà la réserve pour travaux importants avait été réalisée et utilisée au fur et à mesure des années pour amortir un petit peu plus vite un certain nombre de travaux importants.

Monsieur Daniel MARGOT :

J'ai posé la question pour savoir si ça ne réduisait pas la marge de manœuvre de la Municipalité pour des travaux imprévisibles.

Monsieur le Syndic :

La marge de manœuvre de la Municipalité, on a un plan d'investissement, alors ce plan d'investissement c'est clair il définit un certain volant d'investissement par année, viennent se rajouter des imprévus tels que le désamiantage de la piscine. C'est clair que nous aurons à nous adapter en fonction des moyens que nous avons à disposition et non pas gonfler artificiellement les investissements prévus. C'est donc un ajustement que l'on va faire année après année, comme on le fait déjà pour le plan des investissements. Et la marge de manœuvre de la Municipalité, c'est celle aussi des moyens à disposition, mais c'est aussi celle du Conseil communal qui nous accorde ces moyens. Alors je crois, que là on ne peut pas dire que la marge de manœuvre est amoindrie par un fonds de cette nature-là.

A la demande du Président, Monsieur Daniel MARGOT déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le chapitre 1.

La parole ayant été demandée sur le chapitre 1 le Président passe au vote de celui-ci.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité.

Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 7 à 23)

Chapitre 2.1. – Charges maîtrisables (pages 7 à 11)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.2. – Charges non maîtrisables (pages 11 à 19)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.3. – Charges internes (pages 19 à 21)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2.4. – Analyse des charges – récapitulation (page 22 à 23)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Analyse revenus de fonctionnement (pages 23 à 37)

Chapitre 3.1. – Les revenus fiscaux (pages 23 à 33)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.2. – Les revenus non fiscaux (page 33 à 34)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.3. – Les revenus internes (page 34 à 35)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3.4. – Analyse des revenus – récapitulation (pages 35 et 37)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 38)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Autofinancement (pages 39 et 40)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous voterons sur l'ensemble du préavis à la fin la discussion sur les comptes et nous allons passer à la brochure « Comptes 2008 – Commentaires et analyse ».

Le Président rappelle que nous allons commencer par les pages en chiffres romains.

Commentaire général (pages I et II)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2008 (pages II et III)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2008 (pages III à IV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Emprunts à moyen et long terme (page V à VI)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2008 (page VII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal (pages VIII à XII)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional (page XIV)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du premier fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

Bilan détaillé (pages 1 à 14)

Comptes d'investissements détaillés (pages 15 à 25)

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation (pages 26 à 30)

Charges salariales du personnel fixe selon effectif du personnel (pages 31 à 33)

Charges salariales du personnel occasionnel selon effectif du personnel (pages 34 et 35)

Compte de fonctionnement par nature détaillé (pages 36 à 42)

La parole n'ayant pas été demandée le Président considère ces pages bleues comme acceptées.

Le Président passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2008 ».

Administration générale (pages 1 à 8)

Monsieur Gérard CUCHE demande la parole :

Rubrique 140.3189 Dégâts dus au vandalisme. Je déplore que nous ne connaissions pas à Pully les coûts réels concernant le vandalisme. Selon certaines informations obtenues, beaucoup d'interventions sont effectuées par divers services communaux et ne sont pas comptabilisées sous cette rubrique. Si l'on devait tenir compte des frais d'intervention, de remplacement ou de remise en état d'éléments détériorés, je ne serais pas étonné que le montant de CHF 34'760.00 mentionné sous cette rubrique soit multiplié par 2 ou 3. Sur les comptes 2009, à la suite de l'incendie intentionnel d'éléments de jeux au parc Guillemain ce montant sera déjà largement dépassé. Pour avoir des données plus précises à ce sujet, il suffirait que les services communaux annoncent leurs interventions et qu'après analyse, des mesures soient prises pour diminuer ces actes répréhensibles.

Monsieur le Syndic demande la parole :

C'est une question récurrente qui est posée par Monsieur Gérard CUCHE. Elle a été posée plusieurs fois en Commission des finances, j'ai essayé quand même de lui expliquer comment ça se passait, maintenant c'est en plénum je vais vous infliger une réponse que j'aurais préféré faire en Commission des finances. Je rappelle simplement qu'en 2007 quand on a commencé à collationner un petit peu tous les éléments ou dégâts dus au vandalisme, nous en étions à CHF 13'000.00, en 2008 nous en sommes à CHF 34'000.00. Il faut bien vous rendre compte d'une chose, c'est que pour beaucoup de dégâts mineurs les directions, notamment la direction des domaines, mais ça arrive aussi à l'urbanisme font appel à l'équipe d'entretien de la commune et cette équipe d'entretien s'arrange pour faire les travaux et les seuls coûts réels qui peuvent être imputés, c'est par exemple d'acheter de la peinture, des produits de nettoyage, des éléments comme ça. Et c'est enregistré à ce moment-là dans les comptes de la direction en fin d'année, c'est un énorme travail de dépouiller ces comptes, de les extourner de la direction en question pour les mettre après sous la rubrique 140.3189. Cette systématique nous l'avons mise en place, mais elle met pas mal d'années à avoir un rythme dans lequel toutes les directions fassent le nécessaire de telle manière que ces dégâts de vandalisme puissent être enregistrés sous cette rubrique-là. Alors j'admire les certitude de Monsieur Gérard CUCHE quand il dit que cette somme de CHF 34'000.00 devrait être multipliée par 2 ou par 3. Personnellement je suis absolument incapable, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous dire si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai. Alors je pense que l'on doit accepter les comptes tels qu'ils sont présentés. On insistera, on l'a déjà dit à la Commission des finances, on ne me croit pas, on insistera au près des services de telle manière que ces services puissent répercuter en fin d'année, en tout cas que l'on puisse les incorporer dans les comptes, et j'inciterai par une directive interne que ça se fasse de manière plus systématique, mais je crois pouvoir dire que pour 2008 ces CHF 34'760.00 correspondent bien aux gros frais qui ont été engagés pour réparer ce vandalisme.

A la demande du Président, Monsieur Gérard CUCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée sur la page 3 le Président clôt la discussion.

La parole ayant été demandée sur cette page le Président passe au vote.

La page 3 est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Gérald CUCHE demande la parole :

Rubrique 152.3653, page 5, subventions aux sociétés locales. Tout d'abord, je tiens à remercier le Commune pour tout ce qu'elle met en place pour le développement du sport et de la culture. Sous cette rubrique sont comprises les subventions accordées aux sociétés locales sportives. Depuis la décision du Conseil communal de décembre 2004, les sociétés locales paient des frais pour la location des locaux ou installations sportives utilisées. Il est vrai que l'introduction de ces loyers, dont le montant figure pour CHF 69'475.00 dans la rubrique 300.4271, a obligé certaines sociétés à revoir l'utilisation rationnelle des locaux ou installations mis à leur disposition. Toutefois certaines sociétés qui ne bénéficient pas de subventions communales par exemple les sociétés chorales, etc. ou d'autres au bénéfice de subventions mais dont le budget de fonctionnement est très serré, seraient heureuses de pouvoir compter sur une diminution voire une suppression des loyers qui leurs sont facturés. Je ne demande pas que l'on supprime totalement les loyers, mais de réexaminer les conditions pour certaines sociétés.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je vois dans la question qui a été posée par Monsieur le Conseiller Gérald CUCHE deux aspects. Le premier les loyers. J'aimerais peut-être faire un historique, pourquoi ça été introduit dans les comptes de la commune. Lorsque nous nous trouvions en 2003, 2004 de devoir faire passer un train d'économies, nous avons fait en sorte que tous, toutes sociétés, que ce soient des sociétés locales ou autres apportent leur pierre à l'édifice de telle manière que nous puissions comprimer les dépenses là où elles devaient être comprimées. Et là je dis et j'aurai l'occasion de le dire quand je passerai aux conclusions de la Commission de gestion, que effectivement tout le monde y a mis du sien. Alors maintenant, si je comprends bien Monsieur Gérald CUCHE, il essaye de faire dire « la charité bien ordonnée commence par soi-même » j'aimerais quand même attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que si nous commençons au statu quo ante alors moi je ne donne pas cher aux trains d'économies qui ont été faites au cours des années. C'est pourquoi que je pense que maintenant que la situation financière s'est rétablie il y a un certain nombre d'accommodements qui pourraient être faits, personnellement j'aimerais bien que l'on garde le statu quo en tout cas en ce qui concerne les économies jusqu'à la fin de la législature, mais l'on peut parfaitement penser que des allègements puissent être faits, par contre je pense que l'on ne peut pas commencer sectoriellement parce qu'alors on va être entraîné dans un phénomène boule de neige et je rappelle simplement d'où nous venons, en 2005, au milieu de l'année nous étions quasiment en cessation de paiements. Alors je crois qu'il faut se souvenir que les efforts qui ont été faits dans tous les domaines, et ils ont été faits proportionnellement aux capacités des différents acteurs doivent être maintenus jusqu'à la fin de la législature. L'autre élément c'est les subventions, alors je crois pouvoir dire que là aussi, j'aimerais que l'on se rende bien compte que les subventions aux sociétés, et ce n'est pas uniquement aux sociétés sportives, le service des finances m'a donné toute une série de listings, il y a aussi des sociétés de chorales et autres, y compris l'école de musique de Pully, se montent à CHF 1'260'400.00. Alors je crois pouvoir dire, véritablement, que le maintien de l'aide que la commune peut apporter à ces sociétés est importante et qu'il n'a pas été revu à la baisse ces dernières années. C'est également le cas pour des manifestations comme « Pully-Lavaux », le festival « For noise » et autres. Véritablement il y a des gros efforts qui sont faits par la commune et je n'aimerais pas que l'on donne l'impression que certaines sociétés sont préférentielles par rapport à d'autres. Véritablement nous avons fait un partage équitable entre sociétés sportives, sociétés d'activités

culturelles et autres, et je ne pense pas que l'on puisse nous accuser de négliger quelle que soit la société en question.

Monsieur Gérald CUCHE :

Je me permets juste de revenir sur une information. Par exemple si vous prenez le cas d'une des chorales de Pully qui payé CHF 800.00 à CHF 900.00 qui a 18 membres, cela représente une charge importante au niveau des loyers, donc c'est à ce niveau-là. Je ne vais pas dire que les grosses sociétés ne doivent plus payer de loyer, mais c'est les petites sociétés qui ont besoin de survivre et si on peut les alléger ou diminuer leur part de loyer je crois que c'est tout bénéfice pour garder une activité à Pully.

La parole n'étant plus demandée sur la page 5 le Président clôt la discussion sur cette page et passe au vote.

La page 5 est acceptée à l'unanimité.

La parole sur le chapitre « Administration générale » n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre « Administration générale » est accepté à l'unanimité.

Finances (pages 9 à 12)

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Ma question concerne une rubrique 210.4012 « Impôt capital sur sociétés » page 10. Notre groupe s'est intéressé à la différence entre les prévisions et le compte, une différence d'environ CHF 500'000.00, assez grande différence qui ne fait l'objet d'aucun commentaire dans la page précédente. Renseignements pris auprès de l'administration, nous avons appris, si nous avons bien compris, que cette différence n'était pas prévisible par la commune, faute d'informations du canton ou faute de connaissances du canton ou faute de l'imprécision des données fournies par le canton. Je ne sais pas si nous avons bien compris, mais ce genre d'explication est de nature à nous inquiéter un tout petit peu quand à la possibilité pour notre commune de présenter un budget réaliste et de ne pas être surpris par une différence de 50 % par rapport au chiffre prévu.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Peut-être bien que l'on aurait du donner une explication dans les remarques et observations, il s'agit donc de ceci : c'est un impôt sur le capital des sociétés. Cette variation peut survenir, mais il faut véritablement que l'on bénéficie des informations du canton, qui est essentiellement basée sur les fonds propres des sociétés. Et dès le moment que ces sociétés utilisent ces fonds propres il y a une diminution à ce moment-là qui est faite sur le capital. Et là c'est une des explications qui peut être donnée, c'est la plus importante qui peut être donnée, mais encore une fois ces informations nous sont données par le canton. Alors là effectivement il y a une différence de CHF 500'000.00 en moins, mais je vous donne un autre exemple, l'impôt à la source on a eu le phénomène inverse, on a pris une moyenne de 5 ans qui nous amenait à CHF 1'200'000.00 et on a eu CHF 2'300'000.00 et véritablement ce sont les statistiques que le canton peut nous donner d'une année sur l'autre et nous on fait une estimation par rapport à cette taxation à la source. Et on a le même type d'erreur, on aurait peut-être dû le mentionner pour le capital des sociétés. Mais encore une fois c'est la seule explication que je peux vous donner.

A la demande du Président, Monsieur Daniel MARGOT déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée sur la page 10, le Président clôt la discussion et passe au vote de cette page.

La page 10 est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée sur le chapitre des finances, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le chapitre « finances » est accepté à l'unanimité.

Domaines et bâtiments (pages 13 à 17)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 18 à 24)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 25 à 34)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 35 à 39)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 40 à 42)

Monsieur Gérald CUCHE demande la parole :

Rubrique 711 « Petite enfance et jeunesse » page 41. La présentation des comptes et du budget ne sont pas très clairs et font régulièrement l'objet de discussions lors des séances de la Commission des finances ou dans la cadre d'autres commissions. Je demande que pour les prochaines présentations du budget et des comptes l'on puisse retrouver dans les pages bleues, comme la STEP ou l'ORPCI, des détails par institution concernant entre autres :

- La participation des parents
- Les frais de locaux
- Les salaires du personnel éducatif
- Les frais alimentaires
- Les frais non alimentaires
- Les frais de renouvellement et d'entretien du mobilier et du matériel éducatif
- etc.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Monsieur le Conseiller Gérald CUCHE avait déjà fait cette remarque lors de la commission pour le préavis que vous avez accepté et j'en profite pour vous remercier. En ce qui concerne la fondation, je comprends que l'on ait envie d'en savoir encore beaucoup plus, mais le Conseil a décidé une fondation de la petite enfance. Il a décidé

pour des raisons qui étaient évidentes de personnels qui n'étaient pas pris dans l'ensemble du personnel et de caisse de pension. Bien sûr que maintenant cette fondation a des prérogatives et ces prérogatives parce qu'elle a un Conseil de fondation. Elle a une comptabilité qui est complètement séparée de la nôtre et elle a un organe de révision qui vérifie ses comptes. Donc on ne peut pas tout avoir, ou bien le Conseil décide reprendre toutes les structures de la petite enfance et en faire un secteur de la petite enfance communal, à ce moment-là il aura accès absolument à tous les comptes ou bien on laisse à la fondation ses prérogatives, qui sont celles de gérer les structures de la petite enfance. Par ailleurs, ce que je vous suggère, c'est que la Commission de gestion prenne contact avec le Conseil de fondation par sa présidente pour lui demander de pouvoir voir les comptes ou d'avoir le rapport de gestion comme on peut le faire pour d'autres régionalisations. Mais, je crois que l'on ne peut pas tout avoir et il faut lui laisser quelques prérogatives à ce Conseil de fondation.

A la demande du Président, Monsieur Gérald CUCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La discussion ayant été demandée sur la page 41, le Président passe au vote de cette page.

Cette page est acceptée à l'unanimité.

La discussion n'étant plus demandée sur ce chapitre, le Président passe au vote.

Le chapitre sécurité sociale est accepté à l'unanimité.

Services industriels (pages 43 à 49)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 50)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives ne donnant pas lieu à délibération.

Comptes de la STEP (pages 51 à 53)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Comptes ORPCI (pages 54 et 55)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président rappelle que nous revenons à des pages blanches.

Comptes Bilans comparés au 31 décembre 2008 (page 56)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers & engagements hors bilan (pages 57 et 63)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Le Président passe aux pages bleues du fascicule des comptes 2008 en rappelant qu'il s'agit de pages informatives.

Charges et revenus par nature (pages 64 à 68)

Tableau évolutif concernant les impôts (pages 69 à 73)

Théâtre de l'octogone (page 74)

Bâtiments locatifs (pages 75 à 77)

Bâtiments administratifs (pages 78 à 80)

Collèges (pages 81 à 83)

Résumé du compte des investissements (page 84)

Plan des dépenses d'investissements 2008-2011 au 31 décembre 2008 (pages 85 à 91)

La parole n'étant pas demandée sur les pages bleues, la discussion est close.

La discussion ayant été demandée l'un ou l'autre des chapitres, le Président passe au vote de ce fascicule.

Le fascicule « comptes 2008 » est accepté à l'unanimité.

Le Président déclare : nous sommes arrivés au terme de l'analyse des différents documents que nous a fournis la Municipalité et de la discussion sur le fond de ce préavis 10/2009. Nous allons passer maintenant à un premier vote intermédiaire soit sur les conclusions du rapport de la Commission des finances qui sont les mêmes que celles du préavis 10/2009 soumis par la Municipalité figurant à la page 42 du préavis. Il rappelle que la commission nous recommande d'approuver les comptes 2008 et de donner décharge aux organes responsables.

Les conclusions du préavis 10/2009 sont acceptées à l'unanimité.

4.6. Election

Du(de la) 2^{ème} vice-président(e) du Conseil communal de Pully pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Le Président attend une candidature :

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de notre ami Adriano FRANSCINI au poste de 2^{ème} vice-président du Conseil. Il siège, en effet, au Bureau du Conseil depuis le début de cette législature et a fait à ce titre l'objet d'une remarquable assiduité. Adriano d'une modestie exemplaire incarne les qualités avérées de nos concitoyens n'ayant pas hésité, à la perte de son emploi, à accepter un poste subalterne

inférieur à ses capacités, plutôt qu'être à la charge de la collectivité.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Président remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins et par cette opération il déclare le scrutin ouvert.

Le Président constate que toutes les Conseillères et Conseillers ont pu voter. Il demande aux scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et proclame le scrutin clos.

Pendant que les scrutateurs dépouillent cette troisième élection, le Président propose que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour, soit le préavis 11/2009 Rapport de gestion.

4.7. Préavis 11/2009 Rapport de gestion 2008

Le Président invite M. Jean-Marc PASCHE, Président de la Commission de gestion, à venir à la tribune, pour nous lire les conclusions de son rapport et, si nécessaire, à les compléter par un commentaire (voir archives).

Monsieur Jean-Marc PASCHE :

Comme le prévoit le règlement de notre Conseil, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de gestion pour l'exercice 2008. Ce rapport vous est parvenu un peu plus tard que prévu et je vous présente mes excuses. A titre personnel je voudrais commencer par remercier tous les commissaires pour leur travail dans les sous-commissions comme en séance plénière. Nous tenons également remercier Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la secrétaire Municipale, Madame et Messieurs les chefs de services, ainsi que tous ceux qui nous ont aimablement accueillis et renseignés ou qui ont aidé les commissaires dans la rédaction de leur rapport. Ce troisième exercice de la législature a bien sûr consisté dans la poursuite de certains travaux entrepris ultérieurement, de même qu'en l'examen de sujets nouveaux. Comme vous l'aurez pu constater à la lecture du rapport de la commission il nous a semblé utile, non seulement de partager avec le Conseil les informations recueillies, mais aussi, en essayant de le faire plus fréquemment que dans un passé récent, de partager le sentiment des commissaires et de la commission sur les sujets examinés. En conclusion de la gestion 2008, la Commission de gestion a émis trois vœux qu'elle a présenté le 8 juin dernier à la Municipalité, représentée à cette occasion par Monsieur le Syndic et Madame la secrétaire Municipale. Vous avez reçu copie des réponses de la Municipalité à ces vœux. En conclusion, au terme de ces travaux et au vu des rapports de ces sous-commissions que vous avez pu voir également, la Commission de gestion par 6 voix pour et 3 abstentions et 2 voix contre vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à approuver la gestion 2008 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant de passer à la discussion sur le fond, le Président passe au résultat de l'élection du

2^{ème} vice-président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

- Bulletins délivrés	82
- Bulletins rentrés	82
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	82
- Majorité absolue	42
- Bulletins blancs	7

Monsieur Adriano FRANSCINI est élu par 73 voix et 4 voix éparses

Le Conseil applaudit.

Le Président le félicite très cordialement pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Le Président revient au préavis 11/2009 et constate que comme pour les comptes il n'y a pas désaccord entre la Commission de gestion et la Municipalité, les délibérations se feront conformément à l'article 117 alinéa 3, lettre b du règlement de notre Conseil, il n'y aura votation que si la discussion est demandée sur un point ou un autre.

Le Président demande aux membres du Conseil de prendre le fascicule « Rapport de gestion 2008 » de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Municipalité (pages 13 à 18)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Conseil communal (pages 19 à 30)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 31 à 64)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 65 à 96)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction des travaux et services industriels (pages 97 à 116)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de l'urbanisme et environnement (pages 117 à 134)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Direction de la sécurité sociale et de la jeunesse (pages 135 à 147)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Aucune discussion ayant été ouverte, le Président considère, ce fascicule rapport de gestion comme accepté.

Le Président ouvre maintenant la discussion sur le fond du rapport de la Commission de gestion, et là également nous allons ouvrir une discussion chapitre par chapitre conformément à l'article 117, alinéa 6 de notre règlement. Il n'est pas délibéré sur les vœux présentés par la Commission de gestion, ni sur les réponses de la Municipalité.

Rapport de la Commission de gestion (pages 4 à 6)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Administration générale, finances, et affaires culturelles (pages 9 à 16)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Domaines, gérances, sports et sécurité publique (pages 17 à 21)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Travaux et services industriels (pages 22 à 29)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Urbanisme et environnement (pages 30 à 42)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale et jeunesse (pages 43 à 45)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion, il demande si quelqu'un désire encore s'exprimer.

Ce n'est pas le cas. Le Président passe au vote du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est accepté à une large majorité et deux abstentions.

Le Président rappelle, comme il l'a précisé précédemment nous ne délibérerons pas sur les vœux présentés par la Commission de gestion ni sur les réponses de la Municipalité.

Le Président rappelle que nous venons de voter sur les conclusions du rapport de gestion, ce qui était notre deuxième vote intermédiaire. Nous allons maintenant passer au vote final sur les comptes et la gestion pour l'exercice 2008.

Conformément à l'article 117 de notre Règlement du Conseil, la délibération se termine par un vote sur le rapport de la Commission de gestion et sur le rapport de la Commission

des finances pris dans leur ensemble. Le Président rappelle que les conclusions du rapport de la Commission des finances sont identiques à celles du préavis 10/2009 qui sont d'approuver les comptes 2008 et de donner décharge aux responsables. Il rappelle également les conclusions de la Commissions de gestion qui sont de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2008, ainsi qu'aux organes responsables. Le Président passe au vote.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances et de la Commission de gestion pris dans leur ensemble sont approuvées à une large majorité et quatre abstentions.

Le Président déclare : au nom du Conseil communal de Pully, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à la Municipalité et à tout le personnel communal pour la qualité de leur travail ainsi qu'aux commissaires qui ont œuvré pour ces deux préavis.

4.8. Election

De deux scrutateurs(trices) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le Président rappelle que cette élection est toujours régie par l'article 11 et 12 de notre Règlement du Conseil communal. Il cite l'article 12 : *Les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste.*

Madame Lydia MANSMEJAN demande la parole :

Le groupe libéral à la plaisir de vous présenter la candidature Monsieur Alexandre FREISE au poste du scrutateur. Il occupe déjà cette fonction depuis très peu. Depuis le 25 mai 2009 en remplacement de Monsieur François BRUNETTO et nous le représentons en raison de la très brève durée durant laquelle il a siégé au Bureau dans cette législature.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Le groupe socialiste à la plaisir de présenter Madame Denise MAGE pour occuper la fonction de scrutatrice au sein du bureau. Denise a une longue expérience de cette tâche à tel point qu'elle propose la création d'une casquette de scrutatrice qui pourrait changer de couleur pour la scrutatrice suppléante. Nous sommes certains qu'elle s'appliquera à servir le conseil au plus proche de sa conscience et nous vous remercions d'avance de votre soutien pour elle.

Pour être conforme à notre règlement du Conseil, le Président demande que l'on vote le point de la candidature de Monsieur Alexandre FREISE, puisque Monsieur Alexandre FREISE comme il y été indiqué n'a jamais siégé au Bureau du Conseil. C'est une toute petite entorse au Règlement du Conseil de le représenter à cette place, afin qu'il puisse officier durant la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'élection de Monsieur Alexandre FREISE comme scrutateur.

Le Conseil applaudit, ce qui confirme l'élection d'une scrutatrice et d'un scrutateur au sein du Bureau du Conseil.

Le Président félicite les nouveaux élus.

4.9. Election

De deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le Président attend des candidatures.

Madame Annie MUMENHALER demande la parole :

L'Union Pulliérane à l'honneur et le grand plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur François KHOSROV. François est un jeune retraité, on peut encore le dire, bien connu et apprécié de vous tous. Nous pensons qu'il saura s'intégrer parfaitement au Bureau du Conseil et y déployer son efficacité et sa bonne humeur. Merci de soutenir sa candidature.

Madame Laura BIANCI demande la parole :

Le parti radical a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Jean-Robert CHAVAN, qui d'ailleurs exerce déjà au Bureau du Conseil. J'espère que vous l'accepterez de nouveau.

Le Conseil applaudit. Ces candidats sont élus par acclamations.

4.10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

J'ai regardé dans le règlement, je ne sais pas comment aborder le problème mais je vais vous faire part d'une réflexion sur le préavis 4/2008 de CHF 3'463'000.00 que nous avons amendé à CHF 3'313'000.00. C'est particulièrement sur les aménagements urbains. Le Conseil a fait supprimer les plantations. Comme je sais que la Municipalité est compétente pour décider d'un trente à l'heure, de toute sorte de choses. Ce que je ne comprends pas, ayant passé quelque fois là-bas pour regarder quand même où va notre argent, donc c'est le chemin du Fau-Blanc si vous ne vous rappelez pas ce préavis, et je suis étonné de voir, pour l'avenue du Château-Sec j'avais parlé de chicane, ici ce n'est pas des chicanes c'est des empêchements de circuler. Alors si vraiment on voulait empêcher la circulation, pourquoi est-ce qu'on n'aurait pas mis simplement cette rue en sens interdit ou réservée qu'aux bordiers. Et on dépense de l'argent fou pour des aménagements urbains. Il y a cas voir c'est un fait, c'est beau. Mais est-ce que la Municipalité ne pourrait pas faire une réflexion ? On sait qu'à l'époque on avait rouspété sur les 30 à l'heure, parce qu'on en avait à peu près treize ou quatorze, le Conseil les a refusés, maintenant que c'est une compétence Municipale ils viennent régulièrement. Alors est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une fois un plan d'ensemble et puis dire maintenant cette rue on l'a bouclé, mais ça ne sert à rien de faire des travaux comme on a fait là-bas. Allez voir, et l'année prochaine quand tout sera fini vous allez dire c'est regrettable qu'on n'ait pas mis des arbres.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Sans réouvrir le débat sur le projet en lui-même j'aimerais faire juste deux remarques. Par rapport à l'inutilité des aménagements, alors je pense que Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE est peut-être un tout petit peu excessif dans ses propos. Les aménagements ce sont des aménagements de modération de trafic, ça c'est évident. Donc il y a une volonté

de modérer le trafic qui est clairement affirmée dans le projet et les spécialistes consultés nous ont dit que ça devrait fonctionner. Mais avec une entrave au trafic qui est voulue. Maintenant par rapport au transit, à la question par exemple d'un sens unique. Cette option a fait l'objet d'évaluation et contrairement à ce qu'on peut imaginer de manière intuitive le trafic de transit sur le chemin du Fau-Blanc est extrêmement faible. De mémoire j'ai un chiffre de l'ordre de 15 %, même inférieur à 15 %, le reste c'est du trafic propre au chemin du Fau-Blanc, soit pour aller et partir de collège, soit pour aller dans le quartier, les habitants du quartier. Personnellement j'avais l'impression qu'il y avait un trafic très élevé et qu'il fallait trouver un moyen d'empêcher ce transit, donc ce n'est pas le cas. En termes de modélisation de trafic le sens interdit dans un sens est-ouest ou ouest-est ont été testés et n'apportent strictement aucun avantage plutôt des inconvénients pour le reste du trafic dans le périmètre et même sur l'avenue de Lavaux. Maintenant la question bordiers autorisés, je ne peux pas entrer dans ce détail, sauf erreur ça n'a pas été envisagé, ça pose d'autres problèmes de contrôler l'accès. Mais, je crois qu'il y a une volonté de réduire, de limiter en tout cas la vitesse du trafic par rapport à une rue de desserte de quartier. Alors on verra comment ça fonctionne, vous me permettrez de ne pas porter un jugement sur la question des arbres puisqu'on en a largement débattu devant ce Conseil. Ceci dit, excusez-moi, les aménagements ne sont pas terminés, c'est assez minéral aujourd'hui, ça devrait quand même évoluer vers quelque chose d'un peu mieux aménagé. Attendons de voir le projet totalement terminé pour pouvoir porter un jugement définitif.

Monsieur Marcel PASCHE :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Mais j'ai quand même été étonné que pour CHF 3'603'000.00 qu'on a voté il y avait que 15 % de transit. C'est trop ce qu'il me semblait qu'on nous avait dit.

Monsieur Gil REICHEN :

On ne va pas refaire le débat, mais il faut quand même que sur le plus de 3 millions, ce n'est pas 3 millions d'aménagement et de modération de trafic. Il y a un énorme montant qui représente les infrastructures. Sauf erreur, de mémoire la partie aménagement urbain c'était de l'ordre de CHF 100'000.00, un peu plus, ça avait été réduit par le Conseil, je n'ai plus le chiffre exact. Mais on ne peut pas dire qu'il fallait faire ça pour 3 millions, c'est un peu un raccourci excessif, Monsieur le Conseiller.

A la demande du Président, Monsieur Marcel PASCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

J'ai comme tous les présidents reçu une annonce nous signalant que toutes manifestations devaient faire l'objet d'un préavis de trois mois auprès de la gendarmerie. Je voulais savoir si cette mesure s'applique au stand que les partis politiques de Pully au marché. Parce que trois mois c'est absolument impossible de coller à l'actualité, donc les stands deviennent absolument inutiles.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Je crois pouvoir dire, mais je préciserai à la prochaine, que non. On parle de manifestations de grande envergure nécessitant un gros déploiement.

A la demande du Président, Monsieur Lilian GEOFFROY déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité

Monsieur le Syndic demande la parole :

Permettez-moi de retenir encore un instant votre attention. Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ vous voilà arrivé au terme de votre année présidentielle indemne et tout imprégné de ce que Pully peut apporter comme grandes satisfactions et petits soucis. Vous avez mené à bien avec sérénité sept séances plénières et autant de séances de Bureau, qui n'ont pas manqué de vous réserver quelques surprises, des imprévus ou autres, que vous avez surmonté avec aisance. Je note même que les 95 minutes consacrées à la discussion et à l'approbation du Règlement du Conseil communal n'ont pas paru vous éprouver. On a trop tendance à dire qu'entre le passage obligé du budget en décembre et les comptes en juin tout le reste n'est que remplissage, eh bien il n'en est rien. Vous avez su être à l'écoute des membres du Conseil communal, des membres du Bureau, des présidents de groupes et de la Municipalité. Ce qui n'est pas toujours une mince affaire. Enfin vous avez su maîtriser, d'une manière naturelle, la conduite de ce Conseil. Les nombreuses représentations auxquelles vous avez participé vous ont permis d'apporter une touche jeune souriante et calme très complémentaire à mon côté parfois très ou trop sérieux, voir austère. Heureusement que le collège municipal est composé de personnalités très différentes évitant ainsi la monotonie. Né sous le signe du sagittaire, l'horoscope de ce jour mentionne, malgré les apparences les réponses fournies par votre entourage vous laisse sur votre faim, contact perturbé. Sachez cependant qu'en ce qui me concerne, ainsi qu'en ce qui concerne mes collègues Municipaux, il n'est rien, tout s'est déroulé dans un esprit d'entière collaboration et nous vous en sommes pleins de gratitude. A vous, à votre femme, à votre famille après cette année quelque peu trépidante nous vous transmettons nos remerciements et nos vœux de bonne santé. A vous Madame la Présidente élue, Madame Annie MUMENTHALER la Municipalité vous félicite et vous souhaite de trouver satisfaction dans l'accomplissement de ce mandat. Comme pour toutes celles et tous ceux qui vous ont précédée la Municipalité sera disponible, bien évidemment dans le respect des compétences de chacun. Mesdames et Messieurs les Conseillers je remets à Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, Président, en signe de reconnaissance le traditionnel le traditionnel plateau gravé, en lui disant : Merci, Jean-Marc.

Le Conseil applaudit.

Un dernier mot avant de partager le repas où vous êtes tous cordialement invités. Je vous souhaite à toutes et à tous un bon été, bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Monsieur le Président :

Avant de descendre définitivement de ce pupitre, je ne peux m'empêcher de vous prendre quelques minutes avant le repas et pour terminer je dirais presque, en beauté de Conseil. Monsieur le Syndic, Madame la Conseiller Municipale, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs les invités, cher public. En préambule, je ne peux que commencer sans remercier les membres du Conseil pour la confiance que vous m'avez témoigné lors de mon élection en tant que Président du Conseil communal, il y a déjà un an. Entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009, le Conseil, comme Monsieur le Syndic l'a déjà dit, se sera réuni 7 fois et aura traité environ 17 préavis, 3 motions, un postulat et 2 interpellations. Il aura également voté le nouveau Règlement du Conseil communal, soit la bible du Président et des Conseillers communaux. J'aurai procédé à douze assermentations et effectué une cinquantaine de représentations, dont de nombreux enterrements

malheureusement. Le Bureau du Conseil aura siégé seize fois et aura nommé une quinzaine de commissions. Il aura dépouillé environ 75'000 bulletins de vote pour sept objets fédéraux et cinq objets cantonaux soit trois dimanches. Ces chiffres résument succinctement cette année présidentielle, mais ils ne montrent pas la somme de travail et d'engagement de toutes les personnes de ce Conseil. J'aimerais vous rendre hommage, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous êtes fidèles à votre ville, vous qui donnez tant de vous-mêmes. Chacun avec ses moyens, ses qualités, ses défauts. Vous êtes conscients que l'engagement civique implique d'abord des devoirs et ensuite des droits. Je suis reconnaissant du travail effectué par les autorités Municipales, loin d'être de la routine. Je suis également reconnaissant de la relation de confiance réciproque qui s'est installée avec le Président. J'aimerais également remercier toutes les personnes qui oeuvrent dans l'ombre pour imprimer, copier et envoyer les documents nécessaires au débat en plénum, celles qui mettent la salle en place et celles qui enregistrent nos débats, je m'arrêterai là par peur d'en oublier certains. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers ce fut un grand plaisir de présider ces débats et un honneur de vous représenter à plusieurs reprises. Grâce à votre discipline et à votre compréhension cette année s'est relativement bien passée. Quelle expérience enrichissante que j'ai pu vivre grâce à vous. Parcourir notre commune, y côtoyer ses habitants, discuter de leurs soucis, de leurs joies et de se rendre compte du travail d'informer qu'il faut encore et toujours effectuer. C'est aussi faire connaissance avec les sociétés locales et se rendre compte du travail accompli par la collectivité, qu'elles soient culturelles, musicales, sportives ou autres, elles sont un ciment non négligeable pour la communauté. Par leurs activités, elles évitent que chacun ne se replie sur lui-même et tombe dans l'abîme de l'individualisme aveugle et surtout de l'indifférence vis-à-vis de son entourage. Elles favorisent l'individu, lui permettent de sortir de son anonymat et de s'ouvrir aux autres. Elles permettent une certaine liberté, dans un cadre clair. Elles encouragent l'engagement et l'amitié, valeurs sans lesquelles il ne peut y avoir de communauté durable, l'estime que je leur porte est réelle. Quelle expérience enrichissante, je disais, mais quelle fonction accaparante parfois aussi, mais tellement passionnante. Voilà donc pour le coup d'œil dans le rétroviseur. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers il ne faut pas oublier que c'est devant nous que le futur se dessine, de nouveaux projets, de nouveaux préavis, de nouvelles répartitions de charges vont se présenter. Il va falloir nous engager, chacun selon nos idéos en faveur de notre commune, afin qu'elle reste solide et puisse assumer ses fonctions et ses propres engagements. Soyons réalistes, la prospérité a causé, cause encore et causera quelque ravage chez l'individu qui perd son sens des réalités. L'individu se désintéresse de tout, jusqu'au moment où ses propres intérêts sont directement menacés. C'est justement le contraire qui est débattu en plénum. On s'attache à l'ensemble de la population, à la collectivité sans intérêts personnels. Sans vouloir jouer les Cassandre, je ne crois pas que la politique puisse garantir la prospérité éternelle ou l'oasiveté, par contre la politique doit s'adapter à la réalité et évoluer, car à force de nier l'évidence elle court à sa perte, c'est un combat permanent. La politique n'est pas un mal nécessaire, c'est une tâche nécessaire pour notre commune et empreinte d'efficacité. Il faut la considérer comme perfectible. Notre responsabilité d'élu est de soutenir, d'orienter nos autorités pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui afin de préparer un avenir à notre communauté. Tâche difficile qui cède parfois la place à une envie irrésistible de flatter l'électeur à court terme. Il est plus difficile de garder le cap pour obtenir un effet durable. Je ne peux que vous encourager à continuer à vous engager et à participer activement aux décisions qui en définitive influencent notre vie quotidienne. Des Conseillers s'en vont, d'autres arrivent avec des forces nouvelles. Voilà un élan nouveau pour la vie civique. Un souci de l'intérêt général. Lors de mon discours de prise de fonction j'avais partagé avec vous quelques réflexions sur la liberté, l'engagement et la responsabilité. Il me semble

que ce soir que j'ai bouclé la boucle, comme on dit. Mais je ne résiste pas en l'envie de vous parler du fameux caveau du Président. En effet je pense que la Municipalité sera rassurée. L'idée du futur ancien Président et des nouveaux ne s'oriente pas vers la prise du caveau Davel, ni par la force, ni par une insistance répétée, mais plutôt en direction de l'aménagement d'un caveau du Conseil communal sous la Maison de Payerne par exemple. Pour terminer j'aimerais chaleureusement remercier, ici publiquement, tous les membres du Bureau du Conseil pour leur engagement, pour les remarques qu'ils ont faites et leurs conseils toujours constructifs. La qualité des échanges et l'atmosphère qu'il y règne vont particulièrement me manquer. Je dois néanmoins déplorer avec tristesse le décès d'un fidèle membre en la personne de François BRUNETTO. Et je désire, bien évidemment, adresser mes plus profonds remerciements à notre secrétaire du Conseil Jacqueline VALLOTTON, mémoire vivante du Bureau sans qui, je vous l'assure et ce n'est pas les anciens Présidents qui vont le démentir, tous les Présidents auraient de grosses difficultés à exercer leur charge. Je passerai le témoin à votre nouvelle Présidente Madame Annie MUMENTHALER officiellement le jeudi 2 juillet. Je lui souhaite d'ores et déjà d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu. C'est par là que la Président du Conseil communal de Pully, CHEVALLAZ second, un point de 36 ans après le premier termine son discours. Mesdames et Messieurs les Conseillers je vous souhaite un excellent été. Reposez-vous bien pour être en forme à la rentrée et je vous remercie de votre attention.

Le Conseil applaudit.

Le Président clôt la séance à 20h36 en remerciant les membres du Conseil pour leur participation en souhaitant les retrouver pour le repas qui va suivre. Normalement nous, comme il l'a dit précédemment, nous retrouverons le 7 octobre 2009, dans cette salle à 20h00.

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Marc Chevallaz

Jacqueline Vallotton